

L'AREL



Réduisez votre facture énergétique tout en protégeant la planète avec **L'AREL (Aide à la Renovation Énergétique des Logements)**

Pour être éligibles à cette aide, vous devez être :

- propriétaire occupant,
- propriétaire bailleur (personne physique ou morale),
- syndicats de copropriétaires,
- répondre aux **critères d'éligibilité de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, de la Région Hauts-de-France et remplir les conditions suivantes :
 - bénéficier d'une aide de l'ANAH,
 - réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 35 %,
 - faire réaliser les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement),
 - le logement après travaux doit répondre à l'obligation de décence selon les dispositions fixées par le décret du 30 janvier 2002.



renseignements sur :
www.hautsdefrance.fr

AREL@hautsdefrance.fr

pel@hautsdefrance.fr

Antennes de la Région :

www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales

0 800 026 080

Service & appel
gratuits

RÉGIE RÉGIONALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE (SPEE)

contact@hautsdefrance-spee.fr

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr

[f @pass-renovation](#) [t passrenovation](#)

FAIRE AVEC



Retrouvons-nous sur :

aidesenligne.hautsdefrance.fr

www.hautsdefrance.fr



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT EN HAUTS-DE-FRANCE



BÉNÉFICIEZ DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT EN HAUTS-DE-FRANCE

1 INFORMATIONS ET CONSEILS



UN GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans vos projets de rénovation de votre logement, quel que soit votre niveau de revenu.

Des conseillers vous proposent gratuitement toutes les informations nécessaires à l'élaboration de vos projets de rénovation. Ils vous accompagnent dans toutes vos démarches (rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, accessibilité, etc).

Ils sont également une étape obligatoire pour bénéficier d'un **Passeport Énergétique du Logement**.

2 PROGRAMME DE TRAVAUX



LE PASSEPORT ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT - PEL

Réalisez vos travaux de rénovation énergétique performants et adaptés à votre budget avec le **PEL (Passeport Énergétique du Logement)**.

Le Passeport Énergétique du Logement (PEL) vous permet de bien identifier les travaux de rénovation énergétique à réaliser, de prévoir leur phasage et d'estimer leur coût.

Afin que vous n'ayez pas à avancer le montant du PEL puis à solliciter son remboursement, l'aide est versée directement au professionnel qui le réalise.

3 FINANCEMENT DES TRAVAUX

PASS-RÉNOVATION

Travaux d'économies d'énergie dans le logement : la solution Hauts-de-France Pass-Rénovation

- Réduire votre facture de chauffage ?
 - Générer des économies d'énergie ?
 - Définir votre programme de travaux (isolation de toiture, installation de fenêtres à double vitrage, remplacement de chaudière, ventilation, ...)?
 - Vous avez besoin de conseils pour trouver les entreprises locales ?
- Hauts-de-France Pass-Rénovation** vous propose un accompagnement technique et financier qui vous permet de répondre de manière globale à toutes ces questions.



PASS-COPROPRIÉTÉ

Travaux d'économie d'énergie en copropriété : la solution Hauts-de-France Pass-Copropriété

- Mener un projet de rénovation énergétique en copropriété implique des compétences multiples et une grande disponibilité.
- Dans le cadre de son accompagnement, **Hauts-de-France Pass-Copropriété** assume toute l'ingénierie technique et financière permettant de mener à bien la rénovation énergétique en copropriété.

